



**Intervention de Son Excellence Sam Sotha
Secrétaire Général
"Cambodian Mine Action Authority"
C.M.A.A.**

au

**COLLOQUE INTERNATIONAL DES STRUCTURES NATIONALES
CHARGEES DE LA LUTTE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL**

Centre de conférences internationales, Paris

12 mars 2004

Monsieur le Ministre,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur d'intervenir devant la Commission nationale pour l'Élimination des Mines Antipersonnel pour vous présenter l'expérience cambodgienne dans le domaine des structures nationales du déminage. Permettez-moi, tout d'abord, Madame la Présidente, de vous remercier et à la France d'organiser cette importance colloque afin d'examiner diverses structures nationales chargées de la lutte contre les mines antipersonnel.

Par la mise en place, en septembre 2000, d'une Autorité pour l'action contre les mines, en langue anglaise "*Cambodian Mine Action and Victim Assistance Authority*" ou la CMAA, le Gouvernement Royal s'est donné les moyens de coordonner et de contrôler les diverses actions menées dans le déminage et l'assistance aux victimes. La CMAA est à la fois un régulateur et un point d'ancrage pour l'établissement de la politique d'action contre les mines, des plans et des programmes. L'Autorité a la responsabilité globale de proposer au

Gouvernement Royal le cadre légal et réglementaire au sein duquel pourra se développer l'action gouvernementale pour débarrasser le Cambodge de ses mines et soulager les souffrances de ceux qui en ont été, et de ceux qui en seront encore, malheureusement, les victimes.

La CMAA est un organisme à caractère interministériel présidé par le Premier ministre et vice-présidée par le Ministre d'Etat en charge du Conseil des ministres. Ces deux personnalités forment, avec le Secrétaire-général, le Comité permanent de l'Autorité. Celle-ci est composée de neuf autres membres représentant des principaux ministères concernés (Intérieur, Affaires sociales, Finances, Développement rural, Aménagement du territoire, Affaires étrangères), de deux importants organismes en charge du développement et de la démobilisation et d'un conseiller juridique.

L'organe d'exécution de la CMAA est son Secrétariat Général. Dirigé par le Secrétaire Général, assisté de trois adjoints, il est composé d'une vingtaine de cadres. Les principaux départements du secrétariat général sont les suivants :

- Planification et Contrôle ;
- Réglementation des activités de déminage ;
- Information et Base de Données ;
- Prévention des accidents et assistance aux victimes.

Outre la réunion du comité permanent et du secrétariat-général, la coordination avec tous les acteurs du secteur du déminage est prévue dans le cadre d'un Groupe Consultatif élargi aux autres ministères ainsi qu'aux pays donateurs et aux organisations non gouvernementales.

Les responsabilités de l'Autorité sont concentrées dans les six domaines suivants

- réalisation de la stratégie nationale à long et moyen terme pour l'action contre les mines ;
- accréditation et permis de déminer aux agences de déminage ainsi que coordination et suivi de leurs activités;
- réalisation de directives sur les procédures de déminage ainsi sur le choix et l'utilisation des terres à déminer et surveillance de leur application ;

- coordination des activités de prévention et d'assistance aux victimes mobilisation et suivi des ressources nécessaires ;
- surveillance de l'application de la Convention d'Ottawa.

Installé dans des bureaux à Phnom Penh depuis août 2002, le Secrétariat Général de la l'Autorité a développé une importante activité pour exercer les responsabilités qui lui ont été confiées.

Madame la Présidente,

Si vous m'y autorisez, je souhaiterais brièvement citer les résultats essentiels des travaux correspondant à ces principaux domaines de responsabilité de la CMAA.

Dès décembre 2002 la première stratégie nationale du Gouvernement cambodgien dans l'action contre les mines a été développée par la CMAA, offrant des perspectives à l'horizon 2020 et détaillant un certain nombre d'indicateurs relatifs au déminage et à la politique de prévention et d'assistance. Remise à jour en décembre 2003 cette stratégie s'est intégrée dans le processus plus large de lutte contre la pauvreté ainsi que dans les Objectifs de Développement du Millénaire développés par les Nations Unies. Dans ce cadre le Gouvernement cambodgien a tenu à créer un objectif supplémentaire exclusivement consacré à l'action contre les mines et en a confié la réalisation à la CMAA.

Pour les actions à court terme, l'Autorité a développé un premier plan quinquennal 2003-2007 décrivant les actions à mener pour organiser la coordination du secteur du déminage. Ce plan, glissant, est en cours de mise à jour pour la période 2004-2008.

En juin 2003, après avoir travaillé plus d'une année sur ce projet, la CMAA a présenté les 22 différents standards de technique de déminage qui constituent aujourd'hui les procédures à utiliser, en anglais "*Cambodian Mine Action Standards*" -CMAS -, base de toute action de déminage effectuée par les opérateurs agissant dans le Royaume du Cambodge.

Dans la logique de cette édition des CMAS le processus d'accréditation et de permis de déminer a été initié par un département de la CMAA et sera bientôt pleinement opérationnel dès l'approbation définitive des CMAS par le Gouvernement.

Ayant à réaliser un suivi global des activités de tous les démineurs au Cambodge et d'en regrouper les actions dans un cadre logique par collectivité territoriale, l'Autorité a publié en mai 2003 le premier Plan Général de Travail pour l'année en cours concernant tous les opérateurs déminant au Cambodge, y compris, Centre de déminage du Cambodge (CMAC), MAG, le HALO Trust et les Forces Armées Royales. Dans la suite de ce document, la CMAA a publié en janvier 2004 un Etat des Réalisations du secteur du déminage de 1992 à 2003. Cet état sera mis à jour tous les ans par l'Autorité.

Dans le cadre du recueil de l'information et de sa diffusion à tous les intervenants, la CMAA a édité en février 2004 la première Evaluation Nationale de la Contamination par les mines/UXO sous forme de cartes donnant des données sur les zones suspectes, les zones prêtes à être déminées, les zones déminées et le nombre et l'emplacement des accidents pour toutes les provinces du Cambodge. Ce document, composé de plus d'une centaine de cartes, sera distribué à tous intervenants concernés, y compris les autorités des collectivités locales. La réalisation de ce document a été rendue possible par le système de rapport développé par la CMAA en juin 2003 et utilisé par tous les intervenants. L' Evaluation Nationale de la Contamination sera mise à jour chaque année avec les rapports reçus des opérateurs du déminage.

Pour assurer une intégration complète des actions de déminage dans le développement du Cambodge, l'Autorité a mené depuis septembre 2002 une action volontariste destinée à doter le Cambodge d'un réseau efficace et maîtrisé par une capacité nationale. Après avoir conduit une consultation exploratoire à partir d'octobre 2002, la CMAA a présenté en août 2003 un projet de sous-décret destiné à créer deux niveaux complémentaires d'intégration. Le premier, animé par la CMAA, sera en charge de l'intégration au plan national, afin de s'assurer que l'action contre les mines est incluse dans les plans généraux de

développement du Gouvernement. Le deuxième niveau, s'appuyant sur la décentralisation au profit des provinces, assurera l'intégration des actions de déminage dans les plans de développement locaux et sera maîtrisé par les collectivités territoriales. L'organisme provincial sera créé dans les provinces pour assurer une sélection des terres à déminer dans la transparence et avec pour objectif général la lutte contre la pauvreté. La complémentarité entre les deux niveaux d'intégration est assurée par la CMAA, qui sera en charge, entre autres, de l'élaboration des directives d'application du décret et des contrôles sur le terrain. Le sous-décret constitutif de ce cadre d'action est en cours d'adoption par le Gouvernement sur l'initiative de la CMAA qui a mené de bout en bout les consultations avec les organismes concernés.

Pour appliquer les règles édictées au niveau national, l'Autorité s'est dotée en janvier 2004 de deux premières équipes de contrôle destinées à surveiller sur le terrain les activités de déminage et leur impact socio-économique. Ces équipes sont actuellement en train de suivre une formation en vue d'être opérationnelles dans le courant du deuxième trimestre 2004. Leur nombre doit être progressivement porté à six, afin d'assurer une surveillance efficace des 450 champs de mines ouverts chaque année au Cambodge.

Dans le domaine de la prévention, la CMAA est devenu le partenaire de référence pour l'éducation contre le risque des mines et a développé en 2004 un plan national d'assistance aux victimes.

L'application de la Convention d'Ottawa est naturellement un souci primordial pour l'Autorité qui suit attentivement les destructions de mines et rapporte très régulièrement ses activités aux Nations Unies.

Enfin, la CMAA est très impliquée dans la question de la mobilisation des ressources. L'obtention d'une assistance régulière pour le déminage reste vitale pour le secteur et la CMAA déploie des efforts particuliers pour la maintenir et l'orienter dans les secteurs les plus utiles. Dans ce cadre, le Secrétaire Général de la CMAA a été nommé "*Country Portfolio Coordinator*" des Nations Unies, programme dont l'action dans ce domaine est particulièrement suivie.

Voilà donc, brossé à grands traits, le rôle de l'Autorité au Cambodge tel qu'il se présente aujourd'hui. Madame la Présidente, en tant que Secrétaire général de l'Autorité cambodgienne de déminage et l'assistance des victimes des mines, je peux témoigner aujourd'hui des importants efforts faits par le Gouvernement du Royaume du Cambodge pour enlever de son sol les mines qui y ont été enfouies pendant de si nombreuses années. Je peux vous assurer que cet effort sera inlassablement poursuivi en visant un double but. D'abord, celui de soulager les souffrances de mes compatriotes en écartant tout danger d'accident dans leur environnement d'ici quelques années. Ensuite, et c'est un souci permanent pour l'Autorité cambodgienne de déminage, dans l'optique d'utiliser au mieux les fonds alloués par la communauté internationale.

Permettez-moi de conclure en insistant sur le fait que, malgré toutes ces réalisations en cours, la CMAA reste un organisme récent, encore en devenir, qui ne pourra exister durablement sans bénéficier d'un soutien particulier et doit continuer à se perfectionner. Je ne doute pas que l'esprit de coopération qui anime nos travaux produise ses fruits et permette à la CMAA d'améliorer son action. Je forme également des vœux pour que l'action de la CMAA soit épaulée et qu'elle parvienne à réaliser pleinement ce pourquoi elle a été créée, la cohérence et l'efficacité des actions de déminage dans le Royaume du Cambodge.

Madame la Présidente, Honorable délégués, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.